



Le GT10 s'est tenu ce soir avec les représentants du Cabinet et de la DGRH.

Conduite par Paul DEVIN, secrétaire général, la délégation du SNPI était composée d'Evelyne COLLIN (IEN 1er degré) et de Hubert GLAD (IEN ET-EG)

Le ministère a proposé trois points d'entrée en discussions :

- le renforcement de la mobilité entre les corps d'encadrement;
- l'accès des IEN à la hors échelle B;
- la création d'un emploi de cadre fonctionnel pour les conseillers du recteur (DAFCO, DAET, DAFPIC, CSAIO, DAN), directeurs de cabinet et IENA.

Le SNPI est intervenu tout d'abord pour dire que l'attente des inspecteurs ne pourrait être satisfaite que par des mesures concernant l'ensemble des personnels d'inspection. De ce point de vue, les mesures concernant la mobilité ou la création d'un cadre d'emploi fonctionnel ne pouvaient se substituer à des demandes bien plus essentielles et concernant tous les inspecteurs, demandes

destinées à assurer une meilleure fluidité dans la progression de carrière et à améliorer la situation indemnitaire.

Rappel du contexte

Nous avons rappelé que le SNPI avait clairement exprimé tout au long de cette année les difficultés croissantes auxquels les inspecteurs devaient faire front. Cette complexification des missions doit s'exercer dans un contexte où les réductions budgétaires ne permettent pas l'attribution de l'ensemble des moyens nécessaires.

Ce contexte crée une attente forte de mesures positives à notre égard.

Fluidifier la progression de carrière

Un trop faible ratio de promotion à la hors-classe crée un « goulot d'étranglement » tant chez les IEN que les IA-IPR. Une décision ponctuelle d'augmentation de ce ratio à été prise l'année dernière mais rien ne garantit qu'elle soit renouvelée.

Il est impératif que la résolution de ce problème soit inscrite à l'ordre du jour des discussions du GT10 et que soient examinées nos demandes d'augmentation du ratio promus/promouvables et de création d'un 11^e échelon dans la classe normale.

Améliorer la situation indemnitaire

La part indemnitaire de la rémunération des inspecteurs devient de plus en plus inégalitaire : la part modulable est versée suivant des règles qui diffèrent d'une académie à l'autre, voire d'un département à l'autre ; des missions particulières donnent droit à des rémunérations complémentaires sur des principes qui n'obéissent qu'à des règles locales. Nous demandons qu'un des points de discussion soit l'accès à un régime indemnitaire égalitaire, unifié et revalorisé.

L'accès à la hors-échelle B

La possibilité d'accès à la hors échelle B pour les IEN pourrait constituer une avancée. Mais nous ne pouvons accepter des modalités d'accès qui en feraient une mesure seulement symbolique pour tous ceux qui ne l'atteindront jamais! Le choix d'un accès fonctionnel plutôt que d'un accès par l'ancienneté risque fort de privilégier des modalités qui seront vécues par beaucoup comme injustes. L'accès à la hors-échelle B doit pouvoir devenir une réalité et pas seulement pour une minorité d'IEN.

La création d'un cadre d'emploi fonctionnel

La création d'un cadre d'emploi fonctionnel pourrait offrir des avantages à ceux qui remplissent des fonctions spécifiques mais elle ne concernera qu'une part très limitée des inspecteurs. Elle ne peut être concevable qu'associée à des mesures dont bénéficie l'ensemble des inspecteurs. A défaut de quoi, elle ne ferait que créer une catégorie particulière qui ne contribuera pas à la reconnaissance d'une égale dignité pour tous les inspecteurs.

Les frais de déplacement

Même si cela peut paraître hors des limites du domaine de discussions du GT10, il est impératif que la question du remboursement des frais de déplacement et d'hébergement soit un point de discussion tant la situation devient insupportable à beaucoup de nos collègues. Les récentes restrictions des budgets de fonctionnement vont aggraver une situation déjà inacceptable.

Nous avons rappelé que si, jusqu'à maintenant, nous avons eu le sentiment d'être écoutés sur les questions concernant les missions, l'attente des inspecteurs était forte quant aux mesures indiciaires et indemnitaires.

L'agenda social précédent avait réuni les organisations syndicales pendant deux ans sans produire aucune mesure positive. Nous n'accepterons pas qu'il en soit ainsi pour le GT10.

Les ministres successifs ont, à plusieurs reprises, reconnu la complexification des missions des inspecteurs et ont affirmé être conscients du rôle essentiel qu'ils jouaient dans le bon fonctionnement du service public d'éducation. Les inspecteurs demandent que cette reconnaissance se traduise par des mesures concrètes améliorant leur situation indiciaire et indemnitaire.

Nous actons qu'aucun refus n'a été exprimé quant à nos demandes. Notre attente est donc claire : l'inscription à l'ordre du jour des prochains GT10 des questions que nous avons soulevées sur la fluidité de la progression de carrière et l'amélioration du régime indemnitaire.

A défaut d'une réponse positive nous devons nous mobiliser avec détermination pour obtenir les améliorations que nous revendiquons.

Le prochain GT10 se tiendra dans la semaine du 16 au 20 juillet.